

# PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 18 septembre 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYSES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 12 septembre 2025

Étaient présents 21 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BAUR Daniel, CABANER Charlotte, CAMPOS Julie, CHAYNES Marie-Thérèse, DAHERON Emilian, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GERBER BENOI Marion, GLEYSES Lison, JEROME Marie-Noëlle, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRE Eva, OBIS Éliane, RIOLLET Pierre, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 3 : BONNEFONT Laurent, MESTRES Carine, THÉNAULT Sylvain.

Étaient absents 3 : ALLAOUI Audrey, ALVES DA SILVA Daniel, VIVIER Aurélie.

Pouvoirs 2 : MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, THENAULT Sylvain pouvoir à GERBER BENOI Marion.

Secrétaire de séance : MÉTIFEU Marc

## INTRODUCTION

Madame la Maire désigne Monsieur MÉTIFEU Marc comme secrétaire de séance.

Julie Campos interpelle Madame la Maire : Excusez-moi, avant de commencer je voudrais ajouter quelque chose.

Lison Gleyses : Non, ça ne se passe pas comme ça. Je vous donnerai la parole après.

Julie Campos : Mais en fait, juste vous rappeler, tout le monde est impliqué là-dedans. Je veux juste rappeler qu'il y a des manquements aux procédures.

Lison Gleyses : Oui, on en parlera tout à l'heure.

Julie Campos : Je ne peux pas rester ici, parce qu'en fait, ce conseil rend caduc.

Lison Gleyses : Pas du tout

Julie Campos : Si, si complètement. Et du coup, je ne peux pas rester et prendre des décisions dans ces cas-là.

Lison Gleyses : Pour le conseil. D'accord. Je prends note, vous ne restez pas ?

Julie Campos : Je ne reste pas.

## Approbation du procès-verbal du 26 juin.

Lison Gleyses : Des remarques ?

Lison Gleyses : Je passe au vote

Guillaume Lebrun : On voudrait intervenir par rapport au PV, c'est ça dont vous parlez ?

Lison Gleyses : oui

Lison Gleyses : Alors, on va remettre un petit peu les choses pour que tout se passe normalement dans la tranquillité. On lève la main et je donne la parole. Monsieur Lebrun ?

Guillaume Lebrun : Oui, par rapport au PV que l'on souhaite voter à l'instant, effectivement, il y quelques points qu'on a soulevés et qu'on vous a envoyés. Il me semble un petit peu délicat. Il y a des choses qui sont retracées dedans, qui ne correspondent pas à ce qui s'est vraiment passé la dernière fois. On ne va pas expliciter les choses puisqu'il y a eu des réponses.

Lison Gleyses : Il y a eu des réponses.

Guillaume Lebrun : C'est pour ça qu'on souhaite que ce soit bien écrit dans le PV.

Pour le prochain PV, effectivement, on souhaiterait que ce soit un peu plus représentatif de ce qui peut se passer pendant la séance pour qu'on puisse bien retracer ce qui se dit, ce qui se passe et pas des phrases peut-être un petit peu sorti du contexte où il manque des choses.

Que ce soit bien clair, ce que je dis, je pense que ça doit être enregistré et que ce soit bien précisé, on souhaiterait que ce soit un peu plus, comment dire, objectif et bien retracer la séance la prochaine, puisqu'il y a plein de choses dans le PV que vous allez voter actuellement qui ne correspondent pas exactement à ce qui s'est passé.

Lison Gleyses : De toute manière, c'est enregistré, ça sera noté sur le PV, mais on va voter celui-ci. Ce sera marqué dans le prochain.

Lison Gleyses : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous restez alors ?

Julie Campos : Je signe et je m'en vais

Lison Gleyses : Donc on compte le vote. Parfait.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 26 juin 2025.

<b>Sens des votes : nombre + procurations</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	3	0

Madame Campos quitte la séance à 20 h 36.

**Introduction de Madame la Maire** :

Madame, Monsieur, chers collègues bonsoir,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour ce conseil municipal de rentrée, dans un contexte national et même local parfois marqué par des tensions politiques et démocratiques. Ces tensions, nous les ressentons toutes et tous, et nos habitants les ressentent également.

A l'heure où débute une période réglementée par la campagne électorale des élections municipales de mars 2026. J'affirme avec force que tous les élus de ce conseil municipal doivent respecter les règles qui s'imposent à chacune et chacun, en parfaite cohérence avec l'esprit républicain qui guide notre action.

C'est précisément dans ces moments-là où les débats peuvent être vifs et où les sensibilités s'expriment que notre rôle d'élu de proximité prend tout son sens : être présent et continuer à travailler ensemble dans le quotidien de notre commune.

Ici, nous ne sommes pas dans les grands débats nationaux, mais dans l'action de proximité : améliorer la vie de nos concitoyens, accompagner leurs projets et répondre à leurs besoins concrets sans oublier notre leitmotiv « NAILLOUX, une ville où il fait bon vivre ».

Je crois que ce conseil municipal doit être un lieu où l'on peut échanger avec franchise, mais toujours dans le respect mutuel sans propos démagogiques et calomnieux. Car au-delà de nos sensibilités, ce qui nous rassemble, c'est la volonté de servir notre commune et ses habitants.

Je vous propose donc d'aborder nos travaux de ce soir avec cet état d'esprit : un esprit de dialogue, de responsabilité et d'efficacité, au service de l'intérêt général et du bien-vivre ensemble.

Ce conseil municipal ouvre la dernière ligne droite de l'année qui sera jalonnée par des instances municipales tous les mois d'ici cette fin d'année.

9 délibérations sont inscrites à l'ordre du jour de ce soir et permettront de poursuivre l'action municipale entreprise depuis le début de cette année.

En fin de séance, en questions diverses, je laisserais la parole à Michel ARPAILLANGE afin qu'il nous donne les derniers éléments relatifs à l'école de musique.

Je m'étais engagée au dernier conseil municipal de faire le point de la rentrée.

Puis je laisserai également la parole à Eva qui évoquera le véhicule du CCAS et enfin à Marc sur la décision du préfet de Région sur le projet des éoliennes de Sieuraguel.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **Madame la Maire :**

Notre première délibération qui concerne un vœu pour soutenir nos petites lignes régionales.

La question des mobilités de proximité est aujourd'hui au cœur des préoccupations de nos concitoyens et des nôtres évidemment. Les lignes ferroviaires locales ne sont pas seulement des infrastructures de transport : elles représentent un service public essentiel, un lien vital entre nos territoires, un facteur de cohésion et d'équité.

Or, chacune et chacun le constatent, ces lignes sont fragilisées par des fermetures progressives, des menaces de réduction de service ou encore des investissements insuffisants.

Pourtant, elles constituent une réponse concrète aux enjeux d'aménagement équilibré du territoire, de transition écologique, mais aussi de justice sociale : elles permettent à chacune et chacun, quels que soient ses moyens, de se déplacer pour travailler, étudier, accéder aux soins, aux services, à la culture.

Le maintien de ces lignes, c'est aussi un choix d'avenir : celui de favoriser des mobilités durables, de limiter la dépendance à la voiture individuelle, et de soutenir l'attractivité de nos communes.

La délibération qui nous est soumise ce soir affirme donc notre volonté claire de défendre et de promouvoir ces lignes ferroviaires de proximité, et de demander à l'État de poursuivre et renforcer leur soutien, au bénéfice de l'ensemble des habitants aux côtés de la Région.

## Délibération 2025\_85 : VŒUX POUR SOUTENIR NOS PETITES LIGNES REGIONALES

### Rapporteur : Lison GLEYSES

Engagement de l'État pour le sauvetage des lignes ferroviaires du quotidien

Notre réseau ferroviaire est en danger : 4 000 km de lignes sont menacés de fermeture dans toute la France, dont 984 km en Occitanie. Ces « petites lignes », trop souvent négligées des grandes orientations nationales, sont pourtant essentielles à notre métropole : elles relient Auch, Albi, Rodez ou Figeac et les territoires ruraux à Toulouse.

Ces lignes sont des vecteurs irremplaçables de justice sociale, d'égalité territoriale et de transition écologique. Leur disparition signifierait la fin d'un accès direct aux services publics, une mobilité restreinte pour des millions d'habitants, et un coup porté à la lutte contre le dérèglement climatique.

Face à cette menace, la Région Occitanie a, depuis des années, assumé largement les responsabilités de l'État, finançant massivement l'entretien et la modernisation de ces infrastructures. Pourtant, les voies ferrées restent juridiquement la propriété exclusive de l'État. D'ici à 2032, ce sont 800 millions d'euros supplémentaires qui devront être investis en Occitanie pour sauver nos petites lignes. Le mur d'investissement qui se dresse ne peut être franchi sans un engagement ferme et durable de l'État.

Lison Gleyses : Est-ce que vous avez des demandes de compléments d'informations, des remarques, des commentaires ? Monsieur Lebrun ?

Guillaume Lebrun : Il ne me semble pas avoir compris qu'effectivement, il y aurait une ligne ferroviaire à Nailloux. Malgré tout, notre quotidien par rapport à notre commune, ce pourquoi on est là aussi ce soir.

Des actions de proximité, je prends un petit peu les termes que vous avez employé tout à l'heure. Des besoins concrets de Nailloux, une ville où il fait bon vivre, une mobilité de proximité, justice sociale. On sait que, pardon, comment dire ? on est entièrement d'accord avec ce que vous écrivez ici.

Lison Gleyses : Sur le propos introductif ou sur le vœu ?

Guillaume Lebrun : Sur vos propos, on est entièrement d'accord. Mais je voudrais compléter certaines choses, parce qu'effectivement, pour Nailloux, parlait de train, c'est un peu particulier, communauté de communes pourquoi pas !

Et ensuite pour Nailloux, quand il y a des décisions prises par le département qui va à l'encontre pour les citoyens de Nailloux, je pense aux subventions qui ont été enlevées par le Conseil départemental pour l'autoroute par exemple, où il n'y a plus de subvention pour aider les gens par exemple pour se rendre à Nailloux. On n'a pas eu cette démarche là et je le regrette, on le regrette. Donc, cette démarche est positive. Je pense qu'effectivement, il pourrait peut-être avoir à l'avenir d'autres démarches qui soutiennent encore une fois notre quotidien, le quotidien de notre commune, les actions de proximité, les besoins complexes. Voilà ce qu'on aurait à dire là-dessus.

Lison Gleyses : Alors effectivement, il n'y a pas de train qui arrive à Nailloux, ça c'est vrai. Par contre, il est à Villefranche et il y a des Naillousains qui le prennent pour se rendre sur leur lieu de travail ou autre. Charlotte tu veux intervenir ?

Charlotte Cabaner : Oui, je souhaite intervenir parce que malheureusement les propos que Monsieur Lebrun indique sont faux puisque quand vous indiquez que nous n'avons jamais rien fait concernant la baisse d'aides directes qui était faite aux usagers des télépéages sur l'autoroute, je vous invite à relire les précédents conseils municipaux, je vous invite à relire les interventions qu'on a pu faire. Je vous invite à tout faire. Ça date depuis des années.

Ça a commencé d'abord par la baisse sur laquelle je suis systématiquement intervenue.

Donc là, c'est en mon nom personnel que je me permets aussi de répondre.

D'abord, il y a eu une baisse d'une manière différente. Ensuite, il y a eu des changements quand Vinci a décidé de mettre en place des offres privilégiées de manière nationale et qui s'appliquent donc aux Naillousains. Et donc, en effet, le ZAP 31 a vu son avantage considérablement baissé.

A ce moment-là, je vous rassure, je me permets de le dire, nous avons toujours œuvré pour demander à ce que les participations qui étaient faites auprès des usagers puissent demeurer.

J'ai un peu de mal à entendre que nous ne soutenons pas. Je pense que si vous voulez, pour faire les états des différentes choses, on peut aller fouiller. Puisqu'à priori, vous n'en avez pas la connaissance mais moi, je peux vous démontrer que l'on a toujours œuvré pour que Nailloux, le transport de proximité face à la métropole, soit accessible et permette à un certain nombre de gens de se déplacer avec une mobilité plus aisée.

Sachant, qu'en effet, on a souvent fait priorité aux transports en commun plus qu'à l'utilisateur de sa voiture individuelle, même si on a œuvré pour avoir deux aires de covoiturage sur la commune, chose qui ne se fait pas sur les autres communes. Maintenant, je vous laisse bon juge de ce que vous pensez être.

Guillaume Lebrun : Pour répondre, effectivement, si je peux me permettre. Au niveau des procès-verbaux des conseils municipaux, il n'y a pas ce que vous dites.

Charlotte Cabaner : Depuis combien de temps, Monsieur Lebrun, vous avez regardé ?

Guillaume Lebrun : Depuis que c'est passé et ce n'est pas très vieux.

Charlotte Cabaner : Ça fait très longtemps. Il faut peut-être reprendre l'historique. Je peux vous le reprendre, puisque j'ai même discuté directement avec le Président du Conseil départemental sur ce point-là, et ça fait des années qu'on en parle. Je pense, qu'en effet, ce n'est pas lié à ce mandat.

Lison Gleyzes : Alors, je vais recentrer un peu le débat et parler de la motion de ce vœu que l'on souhaite. C'est pour le ferroviaire, donc c'est un transport collectif. Là, vous parlez effectivement du transport individuel. On peut débattre effectivement pendant...

Guillaume Lebrun : Pour les Naillousains ?

Lison Gleyzes : oui, pour les Naillousains. On a la chance, effectivement, d'avoir le bus.

Guillaume Lebrun : Le samedi y-a pas, le dimanche y-a pas

Lison Gleyzes : On va passer au vote.

Guillaume Lebrun : Est-ce que vous pouvez prendre en compte mes remarques.

Charlotte Cabaner : C'est noté, elles sont enregistrées, elles seront retranscrites.

Lison Gleyzes : Tout ça sera bien marqué, on va passer au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

<b>Sens des votes : nombre + procurations</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

**Article 1 :**

Affirme son attachement aux lignes ferroviaires du quotidien, qui constituent un pilier de la mobilité durable et de la cohésion des territoires.

**Article 2 :**

Demande à l'État de prendre pleinement ses responsabilités en engageant un plan national de sauvegarde des lignes ferroviaires menacées, en partenariat avec les Régions, et de garantir les investissements nécessaires à leur modernisation et leur pérennité.

**Article 3 :**

Apporte son soutien aux initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles mobilisées pour la défense des lignes du quotidien, notamment en Occitanie.

**Article 4 :**

Exprime sa solidarité avec les territoires et les populations directement concernés par les fermetures envisagées, et appelle à une mobilisation nationale en faveur d'un service ferroviaire accessible, équitable et écologique.

## CULTURE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

La commune dispose d'infrastructures sportives, culturelles et sociales de très grande qualité.

A ce titre, elle met régulièrement à disposition de ses associations, partenaires et parfois de particuliers, des équipements municipaux qui sont un véritable atout pour la vie collective, culturelle, sportive et sociale de notre commune.

Jusqu'à présent, ces mises à disposition se sont parfois faites de manière informelle. Or, il est aujourd'hui nécessaire d'encadrer ces occupations par des conventions claires et adaptées.

Il ne s'agit pas seulement d'une obligation de bonne gestion : c'est aussi une garantie de transparence, d'équité entre les utilisateurs, et de protection des intérêts de la collectivité.

Ces conventions préciseront les conditions d'utilisation, les responsabilités de chacune et chacun, les règles de sécurité et d'entretien, ainsi que, le cas échéant, les modalités financières. Elles permettront de mieux valoriser nos équipements tout en assurant une utilisation conforme à l'intérêt général.

La délibération qui nous est soumise ce soir vise donc à instaurer ce cadre, afin que la mise à disposition des locaux communaux continue à favoriser la vitalité associative et la vie sociale de notre commune, dans le respect des règles et de la responsabilité partagée.

Je laisse le soin à Daniel BAUR de présenter cette délibération.

## Délibération 2025\_86 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA CONVENTION DE PRET DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

**Rapporteur : Daniel BAUR**

Monsieur BAUR informe l'assemblée de la création du service "Sport, Vie Associative et Manifestations", intégré au sein du Pôle Culture, Sport et Vie Associative. Celle-ci s'accompagne d'une remise à plat des outils de partenariat entre la commune et les associations locales.

Ce travail de fond, engagé en concertation avec la commission "Vie associative", vise à mieux comprendre les attentes et besoins des associations naillousaines, tout en clarifiant les modalités d'accompagnement et les services que la commune met à leur disposition gracieusement.

De ce qui précède, deux documents essentiels et fondamentaux ont été actualisés :

- Le règlement intérieur des équipements municipaux mis à disposition gratuite aux associations,
- La convention type de prêt d'équipement municipal,

Ces documents ont été présentés et validés en commission du 10 septembre 2025.

Leur adoption va permettre :

- D'harmoniser les pratiques,
- De sécuriser les usages,

Et de renforcer la transparence des relations entre la commune et le tissu associatif local.

Christian Delmas : Juste une petite remarque, évidemment je ne peux qu'approuver que les documents du règlement antérieur soient remis à jour et actualisés. C'est très bien et les objectifs sont évidemment intéressants. Mais puisqu'on veut renforcer la transparence, est-ce qu'il ne serait pas judicieux de rajouter un petit point, c'est-à-dire de permettre, enfin si jamais il y avait un petit refus ou une modification pour, dans un cas particulier, est-ce qu'on pourrait s'assurer que les associations aient l'argumentation de ce refus.

Lison Gleyzes : Une explication ?

Daniel Baur : Je pense que de toute façon, cette explication, elle est normale et vous l'aurez si le cas se présente.

Lison Gleyzes : Vous l'avez évoqué peut-être en commission ce cas particulier ?

Christian Delmas : Je ne sais pas, je n'y étais pas.

Lison Gleyzes : La remarque est judicieuse et pour tout refus il y aura une explication écrite à l'association qui aura fait la demande et pour laquelle cela sera refusé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

<b>Sens des votes : nombre + procurations</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

### **Article 1 – Adoption du règlement intérieur**

Le règlement intérieur des équipements municipaux prêtés aux associations, joint en Annexe 1, est adopté.

Ce règlement précise les conditions d'utilisation, les engagements des utilisateurs, les règles de sécurité, d'entretien et de respect des lieux.

Il sera :

- Affiché dans chaque équipement municipal concerné
- Signé par les présidents des associations utilisatrices
- Versé en annexe à chaque convention de prêt

### **Article 2 – Approbation du modèle de convention de prêt**

Le modèle de convention de prêt d'équipements municipaux, jointe en Annexe 2, est approuvé.

Cette convention encadre les modalités de mise à disposition ponctuelle ou annuelle des équipements municipaux aux associations.

Elle sera :

- Signée par le président de l'association bénéficiaire
- Contre-signée par la Maire ou son représentant

- Accompagnée du règlement intérieur en annexe

### **Article 3 – Autorisation donnée au Maire**

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à :

- Signer les conventions de prêt avec les associations
- Mettre en œuvre le règlement intérieur
- Prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération

### **Annexes à la présente délibération :**

- Annexe 1 : Règlement intérieur des équipements municipaux prêtés aux associations
- Annexe 2 : Convention type de prêt d'un équipement municipal

## **FINANCES**

Le volet finance de ce conseil municipal qui allie une demande de subvention et des attributions de subvention.

La modernisation des services municipaux est aujourd’hui un enjeu incontournable pour répondre aux attentes de nos concitoyens. La digitalisation des outils de la mairie vise à simplifier les démarches administratives, améliorer l’efficacité de nos services, renforcer l’accessibilité pour toutes et tous, et assurer une meilleure transparence dans la relation entre la collectivité et les habitants.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune souhaite une subvention auprès du Conseil départemental, qui permettra de soutenir financièrement cette évolution et de déployer des outils numériques adaptés, sécurisés et performants.

La délibération qui nous est soumise ce soir a donc pour objet d'autoriser cette demande de financement, afin d'accompagner notre collectivité dans sa transition numérique et de renforcer la qualité du service public local. Elle est un ajustement d'une délibération déjà prise en mai dernier.

Je laisse le soin à Mélanie BALONAS de vous la présenter.

Le second volet de cet item finance est destiné aux attributions de subvention.

En effet, attribuer des subventions, ce n'est pas simplement voter un budget : c'est investir dans la vitalité de notre commune.

C'est reconnaître le travail patient, souvent discret mais toujours essentiel, de centaines de bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre la culture, le sport, la solidarité et l'éducation au sein de notre ville.

À travers les délibérations de ce soir, nous affirmons, une fois de plus, notre soutien au monde associatif, qui incarne concrètement la citoyenneté active et le vivre-ensemble. Vont se succéder dans les présentations, Eva NAUTRE, Daniel et Eliane OBIS

## **Délibération 2025\_87 : DIGITALISATION DES PRATIQUES A LA MAIRIE**

### **Rapporteur : Mélanie BALONAS**

Lors du conseil municipal du 15 mai 2025, le conseil municipal avait validé, à l'unanimité, le projet d'acquisition de matériel pour l'informatisation de la mairie.

Une demande de précision sur le plan de financement a été formulée par le CD31 afin que les montants figurent en hors taxes conformément aux devis réactualisés fournis.

De ce qui précède, il vous sera proposé d'adopter le plan de financement comme suit :

Dépenses (euros H.T)		Recettes (en euros)	
Acquisition d'ordinateurs et d'outil de digitalisation	6.546,00 €	CD31 40%	4.174,00 €
Acquisition de dispositifs de protection	3.888,00 €	Ville de NAILLOUX 60%	6.260,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>10.434,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>10.434,00 €</b>

Le CD31 sera sollicité pour un montant de subvention de 4.174€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

<b>Sens des votes : nombre + procurations</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

- De solliciter auprès du Conseil Départemental 31 une subvention d'un montant de 4 174.00 €.
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

#### **Délibération 2025\_88 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES SINISTRES DE L'AUDE**

##### **Rapporteur : Eva NAUTRÉ**

Madame Eva NAUTRÉ rappelle à la mémoire des conseillers, l'incendie d'une intensité exceptionnelle qui s'est déclaré le mardi 5 août 2025 à RIBAUTE (département de l'Aude).

Celui-ci a impacté une quinzaine de communes audoises et a provoqué une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

L'Association des Maires de France et l'association des Maires de l'Aude ont lancé un appel aux dons en faveur des communes sinistrées de l'Aude suite à ces incendies.

Les fonds récoltés seront une aide précieuse pour soutenir nos collègues et leurs habitants dans la reconstruction.

Madame NAUTRÉ propose à l'assemblée qu'une subvention de 500 € soit attribuée à l'Association des Maires de l'Aude.

Lison Gleyses : Une même demande a été faite au conseil communautaire et on aura certainement au prochain conseil communautaire une délibération dans ce sens-là, qui a été demandée aussi par l'AMF. Monsieur Lebrun ?

Guillaume Lebrun : Alors, on est tout à fait d'accord avec cette subvention exceptionnelle, on trouve qu'effectivement c'est une bonne chose de soutenir nos voisins en plus malgré tout. Toutefois, comment dire, subvention exceptionnelle aussi, on pense à nos commerces locaux qui auraient pu profiter aussi de subventions exceptionnelles à certains moments. Et on trouve dommage qu'il n'y ait pas eu à ce moment-là des aides locales.

Lison Gleyses : Hors propos

Guillaume Lebrun : Ben si vous le considérez hors propos, c'est bien mais moi je propose en tout cas que ce soit retranscrit. Merci

Lison Gleyses : Hors propos.

Jean Aigouy : Ce qui est regrettable, c'est que vous n'en ayez pas parlé au moment.

Guillaume Lebrun : Oui, bien sûr, mais tout est regrettable

Jean Aigouy : Je trouve que vous en parlez à un moment bien à propos. On voit que les élections approchent.

Guillaume Lebrun : Je vois qu'on met les sujets sur la table

Lison Gleyses : On ne met aucun sujet. Monsieur Lebrun ?

Guillaume Lebrun : Pour les subventions exceptionnelles, je trouve ça génial d'aider nos voisins mais si ça ne l'était pas, d'ailleurs, de les laisser très bien, mais je pense que, aussi, certaines populations à Nailloux auraient pu être aidées à certains moments.

Lison Gleyses : C'est hors propos et ça sera bien retranscrit, mais je dis hors propos.

Guillaume Lebrun : Dites-le que c'est bien pour vous.

Lison Gleyses : Bien sûr. Oui.

Jean Aigouy : J'aimerais que tout soit retranscrit.

Lison Gleyses : Mais tout sera retranscrit monsieur Aigouy.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

<b>Sens des votes : nombre + procurations</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

- D'approuver la proposition de versement d'une subvention de 2 000 € à la protection civile en faveur des sinistrés de Mayotte
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

#### **Délibération 2025\_89 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE AJOURNÉE POUR DOSSIER INCOMPLET**

**Rapporteur : Daniel BAUR**

Monsieur BAUR expose que l'association OJC31 (Olympique Judo Club) avait déposé un dossier de subvention incomplet lors de la période d'instruction des demandes de subvention.

Malgré des relances, le dossier n'avait pas pu être instruit faute de justificatifs. Cela avait conduit à ajourner le versement de la subvention lors du vote du budget des subventions le 20 mars 2025.

Suite aux derniers échanges et demandes de pièces complémentaires effectués auprès de l'association, le dossier a été régularisé.

Considérant les éléments désormais produits et analysés, la commission vie associative du 10 septembre 2025, a validé l'octroi d'un versement de 1000 € au titre de la subvention annuelle 2025 à l'association OJC.

Daniel Baur : Je pense que ça va répondre à la demande.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

<b>Sens des votes : nombre + procurations</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

- D'approuver la proposition de versement d'une subvention de 1000 € à l'association OJC (Olympique Judo Club).
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

#### **Délibération 2025\_90 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION OJC POUR LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DU MONDE**

**Rapporteur : Daniel BAUR**

M. BAUR expose à l'assemblée que l'association OJC (Olympique Judo Club) de Nailloux a sollicité le soutien financier de la commune pour pouvoir participer au championnat du monde de judo.

Cet engagement sportif ayant pour conséquence des coûts financiers importants,

Considérant l'avis favorable de la commission vie associative du 10 septembre 2025,

Monsieur BAUR propose d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 1 000 € sur le budget primitif 2025.

Lison Gleyses : C'était déjà inscrit. Marc, tu veux intervenir ?

Marc Métifeu : Non, je posais la question de savoir si autour de la table, il y avait des gens qui étaient gênés par un conflit d'intérêt.

Christian Delmas : Oh pardon, je n'ai pas beaucoup d'intérêt.

Jean Aigouy : Parlez fort quand même

Marc Métifeu : Je voulais m'assurer, parce qu'on est dans le monde associatif et on est tous plus ou moins dedans, qu'il n'y a pas de problème de conflit d'intérêt.

Christian Delmas : On ne peut pas tenir compte de mon vote je crois.

Guillaume Lebrun : Comme Christian fait partie d'eux, c'est tout à fait normal qu'il se retire, si vous voulez qu'il se retire.

Marc Métifeu : Allez c'est bon !

Lison Gleyses : Tu n'es pas dans le bureau ?

Christian Delmas : Non

Lison Gleyses : Tu n'es pas dans le bureau, tu as voté la première subvention, le rattrapage, on va dire, puisque le dossier est complet. Il y a eu des explications avec le bureau entier, tu n'en fais pas partie donc tu peux prendre au vote sans problème.

Marion Gerber Benoi : Quand auront lieu les championnats du monde ? C'est intéressant d'en savoir un peu plus.

Christian Delmas : Ils auront lieu à Paris. La date exacte je ne me souviens plus, novembre de mémoire.

Daniel Baur : C'est, je crois le deuxième week-end de novembre.

Jean Aigouy : 2025 ?

Christian Delmas : oui. Il y a deux participants du club.

Lison Gleyzes : Ce sont des jeunes ?

Marc Métifeu : Non. Des vétérans.

Lison Gleyzes : Ah pardon, je n'ai pas entendu. Très bien, merci pour ces informations.

Marc Métifeu : C'est Guillaume Lebrun et Christian Delmas.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

<b>Sens des votes : nombre + procurations</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

- D'approuver la proposition de versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association OJC (Olympique Judo Club) pour leur participation au championnat du monde.
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

#### **Délibération 2025\_91 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION NAILLOUX PETANQUE CLUB**

##### **Rapporteur : Daniel BAUR**

Monsieur BAUR expose à l'assemblée que l'association « Nailloux Pétanque Club » a subi plusieurs cambriolages cette année. Cela a entraîné d'importantes pertes de matériel et des difficultés financières.

L'association a sollicité un soutien financier à la commune afin de poursuivre ses activités. Considérant l'avis favorable de la commission vie associative du 10 septembre 2025,

Monsieur BAUR propose d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 500 € sur le budget primitif 2025.

Guillaume Lebrun : On était plusieurs à la commission associative.

La dernière fois, on se posait certaines questions et j'ai l'impression que les réponses ne sont pas présentes.

On se posait la question du nombre de Naillousains qui était vraiment dans cette association et du nombre de membres dans cette association.

Donc, on est un petit peu surpris malgré tout de voir ça sur la table.

On aurait peut-être pu attendre un petit peu ou pas, je ne sais pas, mais on repose vraiment la question.

Il y a pour nous, il y a quelque chose au niveau du club de la pétanque qui a certes, subi certaines choses, mais on donne des subventions à des gens qui ne sont pas de Nailloux, qui je crois qu'ils sont cinq au dernier appel que j'ai eu du Président de la pétanque, dont un seul de Nailloux. Je pense qu'il faut qu'on se pose des questions par rapport à ça.

Donc, donner des sous pour donner des sous c'est bien mais ...

Lison Gleyses : Monsieur Lebrun, c'est une association naillousaine, le siège social est à Nailloux.

Donc, je pense que la commission vie associative travaille depuis des années maintenant, notamment avec Emilien et Daniel, plus les autres membres.

Merci de me laisser parler, plus les autres membres de la commission. Tout ça a été étudié, travaillé, vous avez fait des choix qui ont été validés pour les subventions. Je parle en conseil municipal, voté et cetera...

Là, c'est une subvention exceptionnelle pour quelque chose qui s'est passé et qui pénalise, même, s'il y a très peu de Naillousains, qui pénalise cette association.

Daniel Baur : Je peux répondre ?

Lison Gleyses : Oui, bien sûr, Daniel. Et j'ai vu qu'Emilien aussi voulait intervenir.

Daniel Baur : Je trouve tout à fait logique de vous proposer d'attribuer cette subvention exceptionnelle pour la bonne raison que tout le matériel qui a disparu, c'était de nombreuses boules de pétanque qui étaient en réserve là pour justement l'organisation de compétitions.

Donc moi, je fais fi du reste, je regarde simplement tout ce qui a été volé et qui ne leur permet plus de fonctionner.

Emilien Dahéron : Je vais certainement vous décevoir, je n'ai pas plus de réponse que ce qu'on a vu en commission.

Je suis évidemment d'accord avec vous sur le fait qu'il y ait très peu de Naillousains et d'ailleurs, je rappelle que c'est la raison principale pour laquelle nous avons refusé d'octroyer des subventions cette année.

Disons, on a déjà sanctionné. Sanctionné, si on peut employer ce terme, ce n'est pas une sanction c'est une justice pour nous. Effectivement, il y a peu de Naillousain et donc nous n'avons pas attribué de subvention.

Là, comme on a évoqué la raison principale pour laquelle Daniel propose effectivement cette subvention exceptionnelle, c'est dans le cadre d'un vol qui pénalise et empêche la bonne continuité de l'association. Même s'il y a peu de Naillousain, ils ont quand même besoin de fonctionner, de pouvoir faire des tournois, de pouvoir faire des choses comme ça. Et sans boules de pétanque, c'est un peu compliqué de faire des tournois.

Mais encore une fois, on était en commission, on est d'accord à 100 %. Alors sur le nombre, on n'a pas les mêmes chiffres, mais parce qu'on a les chiffres qui nous ont été communiqués.

On ne va pas débattre là-dessus, ce serait long. Mais par contre, sur ce point, c'était important de le préciser quand même. Là, c'est vraiment une subvention pour le cambriolage et surtout et uniquement pour ça.

*Eliane Obis* : Moi je trouve que c'est important de maintenir cette activité récréative sur la commune, même s'il n'y a pas beaucoup de Naillousains, d'abord ce n'est pas dit que demain il n'y en ait pas, et ensuite, effectivement, si l'activité n'existe plus, c'est sûr qu'il n'y aura pas de Naillousains.

Ça se passe sur la commune, ça attire des gens, pas forcément qui jouent à la pétanque, mais qui regardent, et je trouve que c'est très bien.

*Michel Arpaillange* : Même si Guillaume Lebrun ne dit pas toujours vrai, on a pu le constater là, on a eu ce type de discussion l'autre jour en commission, sur cette histoire de pétanque et ceci dit, ça mérite de revoir comment fonctionne l'association et cetera et de rediscuter avec les gens qui la dirige, pour peut-être recadrer les choses, remettre les objectifs sur la table, les aider à construire un réel plan de développement.

Et, je pense totalement comme Eliane c'est une activité qui est importante dans nos types de village et qu'il faut qu'on fasse tout pour la conserver, voire la développer beaucoup plus vite.

*Guillaume Lebrun* : Je me permets d'ajouter quelque chose si vous m'y autorisez.

Je partage ce que disent Michel et Eliane. Ce que vous dites c'est qu'effectivement qu'on est pour que la pétanque perdure et qu'elle vive correctement à Nailloux. Mais voilà, sous les conditions dont on a discuté en commission et aujourd'hui, je pense que les conditions n'y sont pas et attention, voilà une subvention de plus.

Là, c'est à un moment donné, c'est peut-être la dernière fois.

*Charlotte Cabaner* : Mais attendez, ça c'est une subvention qui n'est pas liée aux adhérents. C'est pour ça que je ne suis pas votre propos. J'ai l'impression que vous êtes d'accord avec nous mais qu'en fait vous fourvoyez la fin du propos. C'est-à-dire que le propos est en effet, de dire, et tout le monde est d'accord ici, que la commission vie associative a fait son travail et a décidé qu'il n'y aurait pas de subvention annuelle de fonctionnement.

Par contre, il était attribué une subvention exceptionnelle liée à un besoin qui était celui de la pétanque de Nailloux.

Donc, je pense que ça ne le remet pas en cause puisque ce n'est pas lié au nombre d'adhérents mais bien à l'animation de la vie locale. C'est à ce titre là que ça a été présenté en commission finances et passé sur le budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

<b>Sens des votes : nombre + procurations</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

- D'approuver la proposition de versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Nailloux Pétanque Club.
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

## **Délibération 2025\_92 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE POUR LE PROJET DANSE A L'ECOLE ELEMENTAIRE**

### **Rapporteure : Eliane OBIS**

Madame OBIS expose à l'assemblée le projet de danse à l'école élémentaire.

Ce projet consiste en la mise en place de 18 ateliers de danse dans deux classes de l'école élémentaire Jean Rostand.

A l'issue de ces ateliers, une représentation sera organisée permettant aux élèves de valoriser le travail réalisé.

Considérant l'avis favorable de la commission affaires scolaires du 11 septembre 2025,

Madame OBIS propose d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école Jean Rostand la somme 1300 €.

Luc Delrieu : Est-ce que c'est pour une classe complète ou c'est les enfants qui décident d'y aller ou pas ?

Eliane Obis : C'est deux classes complètes et tous les enfants.

Luc Delrieu : Donc c'est mixte.

Eliane Obis : C'est mixte.

Luc Delrieu : Je trouve que c'est très important.

Lison Gleyse : Il y a un travail qui est fait là-dessus.

Eliane Obis : C'est non genre

Luc Delrieu : C'est très positif parce que par les temps qui courent, c'est compliqué cette affaire.

Marc Métifeu : Et puis, on a des enseignants volontaires

Eliane Obis : C'est porté par les enseignants.

Luc Delrieu : C'est remarquable.

Charlotte Cabaner : On a des enfants qui ont fait de la danse à l'école l'année dernière et qui s'inscrivent aujourd'hui dans les associations naillousaines de danse, des petits garçons !

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

<b>Sens des votes : nombre + procurations</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

- D'approuver la proposition de versement d'une subvention de 1300 € à la coopérative scolaire de l'école Jean Rostand pour le projet danse.
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

## URBANISME

### **Madame la Maire :**

L'urbanisme est bien plus qu'une question de règlements ou de permis de construire : il constitue une véritable vision stratégique de l'avenir de notre commune.

C'est à travers lui que nous définissons la manière dont nous voulons accueillir de nouveaux habitants, développer nos activités économiques, préserver nos espaces naturels et agricoles, et renforcer le cadre de vie de nos concitoyens.

Notre responsabilité est de trouver un équilibre entre plusieurs exigences : accompagner la croissance démographique, assurer la mixité sociale et fonctionnelle, répondre aux besoins en logements, en équipements publics et en mobilités, tout en veillant à la qualité architecturale et environnementale de nos aménagements.

La stratégie que nous portons doit aussi intégrer les grands enjeux de notre temps : la transition écologique, l'adaptation au changement climatique, la sobriété foncière, et la recherche d'une ville plus inclusive et plus durable.

À travers les orientations que nous avons fixé via le PLU, nous affirmons une ambition claire : bâtir un urbanisme qui ne se limite pas à gérer le présent, mais qui prépare l'avenir de notre territoire et garantit à la fois son attractivité et son équilibre.

C'est pour cette raison que la stratégie se décline en ambitions raisonnables dans des temporalités pertinentes : il ne s'agit pas de confondre vitesse et précipitation sans véritable projet.

A ce titre, la commune est propriétaire d'un certain nombre de terrains et de parcelles, dont certaines ne sont plus indispensables à la réalisation de ses missions de service public ou à ses projets d'aménagement.

Dans un souci de bonne gestion patrimoniale, il est parfois opportun de procéder à leur cession et à des acquisitions.

Il s'agit d'un ajustement et je laisse la parole à Pierre MARTY à ce sujet

### **Délibération 2025\_93 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE GARONNE (SDEHG) – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE FINALE – PROGRAMME LED++ - référence 9 AU 3.**

**Rapporteur : Pierre MARTY**

### **CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A 1627 ET ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A 1740 – CHEMIN DE TREGAN**

**Annule et remplace la délibération 2025-054**

**Rapporteur : Pierre MARTY**

La commune est propriétaire de la parcelle A1627 qui comprend en partie l'entrée du chemin de Trégan.

Une partie de cette parcelle correspond à un espace vert situé en contrebas du chemin et à l'arrière d'une haie.

Le propriétaire voisin a demandé la possibilité d'acheter cette portion de parcelle.

Suite au passage du géomètre, il s'avère que la portion de terrain à vendre à une surface de 44 m<sup>2</sup> et que la commune devra acheter une portion de 2m<sup>2</sup>.

Le service des domaines a estimé la valeur de cette partie à 10 € / m<sup>2</sup>.

Les frais d'actes et de géomètre sont à la charge du demandeur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

<b>Sens des votes : nombre + procurations</b>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

- De céder au voisin de la parcelle A 1627 la partie espace vert en contrebas du chemin et à l'arrière de la haie d'une surface d'environ 44 m<sup>2</sup>.
- D'acquérir une partie de 2 m<sup>2</sup>
- De fixer le prix de vente et de cession au montant de 10 € le m<sup>2</sup>.
- Que les frais d'actes et de géomètre soient à la charge du demandeur.
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Donc, voilà, toutes les délibérations sont passées.

Vous avez reçu les décisions du Maire depuis le mois de mars au 1<sup>er</sup> septembre. Il n'y a aucun commentaire à faire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

L'école de musique occupe une place importante dans la vie culturelle et éducative de notre commune. Elle permet non seulement l'apprentissage et la pratique artistique, mais contribue aussi à l'épanouissement personnel, à la réussite éducative et au rayonnement culturel de notre territoire.

Comme toute structure, elle repose sur un équilibre fragile entre ses missions pédagogiques, son accessibilité financière pour les familles, et la soutenabilité budgétaire pour la collectivité. Aujourd'hui, la situation financière de l'école de musique mérite toute notre attention et soutien.

L'objectif est clair : maintenir une offre culturelle de qualité, accessible au plus grand nombre, tout en garantissant une gestion responsable et équilibrée des moyens de la commune.

Je souhaitais procéder à cette mise en perspective avant de laisser la parole à Michel Arpaillange afin qu'il nous donne les derniers éléments de perspectives de l'EMIL puisqu'avec Daniel et Emilien, vous êtes délégués de la commune à l'école de musique.

Michel Arpaillange : Alors vous savez que l'école intercommunale de musique du Lauragais vient de passer une période un petit peu compliquée là, en fin de saison dernière pour réattaquer cette nouvelle saison, alors essentiellement due à une coupe budgétaire importante en termes de subventions du département puisque le département donnait 46 000 €, je crois, et que la subvention a été coupée de 40 000 euros.

Donc ? ça a mis l'école de musique qui a un budget juste équilibré en grosse difficulté et donc il y a eu des réajustements qui ont été faits par le comité syndical.

Et donc comme Nailloux a une grosse volonté de politique culturelle, et, de donner l'accès au maximum de gens à la culture en général.

Je commence à avoir particulièrement bien appréhender le problème de la culture à Nailloux sous toutes ses formes.

Donc la mairie sachez aujourd'hui pour rentrer dans le budget équilibré comme les trois autres communes antennes puisqu'il y a Revel, Villefranche-Caraman.

Donc, la participation par élève des communes s'élève à 1 083 euros.

Cette année, nous avons 38 élèves inscrits, nous, à Nailloux, ce qui fait un budget, pour nous, de 41 157,10 euros. Voilà, voilà ce que je peux vous dire pour rentrer dans l'équilibre du budget.

Ceci dit, vu la Coupe de la subvention et comme le budget est fait sur une année civile puisque la masse salariale des professeurs est payée sur une année civile mais que le fonctionnement de l'école de musique est sur une année scolaire, c'est à dire du premier septembre au 30 juin.

Donc là, aujourd'hui à ce jour, il y a un déficit pour aller jusqu'à la fin de l'année, de 14 000 euros qui a été comblée par une subvention exceptionnelle du département de 7 000 euros, parce que des élus qui sont proches sont intervenus auprès du Président, et donc, qui a fait une rallonge de 7 000 euros.

Puis, il y a eu une intervention aussi de madame la Maire auprès de la communauté des communes, qui encore n'est pas officialisée de 7000€. Donc, on était à moins 7 et on serait à moins 7.

Bon ce n'est pas trop mal et après la perspective avec tout le reste en termes de rentrées d'argent permettrait d'aller sur jusqu'à la fin juin 2026.

Est-ce que vous voulez plus de détails ou ça suffit ?

Christian Delmas : Juste pour savoir, pour l'année prochaine, pour 2026, disons, est-ce que le budget va être viable ?

Michel Arpaillange : Oui, jusqu'au mois de juin c'est bon. S'il y a encore des détails, j'ai une présentation complète, je peux vous la faire.

Lison Gleyse : Non, non, c'était juste une info et il faut attendre le vote.

Guillaume Lebrun : Si c'est public et que c'est une info, J'aimerais effectivement intervenir, mais si je n'ai pas le droit,

Michel Arpaillange : Tu peux.

Guillaume Lebrun : Le budget dont tu parles, c'est pour maintenir ce qui va devenir, mais pas maintenir ce qui existait. Est ce qu'on se comprend bien ?

Et ce qui existait, il y avait de la batterie, du violoncelle il y avait la chorale, la formation musicale, et cetera Il y a plein, plein de choses. Presque la moitié de l'école de musique disparaît.

Michel Arpaillange : non, 4 à 5 cours qui ont disparu. Il y avait une masse salariale qui représentait 13 ou 14 professeurs et aujourd'hui ils sont 10. Donc, il y a une réduction pour répondre peut-être qui est due aussi au fait que des élèves des communes non-antennes payent une participation beaucoup plus conséquente qui est par an de 1500€ alors que sur une commune antenne comme Nailloux, un élève paye 525€.

Tu veux voir les tarifs ?

Lison Gleyzes : Non, non, tu es délégué, c'est toi qui portes la parole.

Michel Arpaillange : Pour que tu comprennes, il y a 525 € payés par l'élève et nous municipalité on paye 1083 € ce qui fait 1608 €, ce qui est plus par élève que pour une commune qui n'est pas antenne.

Tu ne comprends pas ?

Guillaume Lebrun : Je paye beaucoup plus pour mon enfant qui est présent à l'école de musique. Alors je ne vois pas les 525€, mais si j'ai que ça à payer ça m'irait bien, mais je ne paye pas ça.

Michel Arpaillange : Il fait, peut-être, plusieurs options.

Charlotte Cabaner : C'est un prix de revient.

Guillaume Lebrun : C'est presque 900€. Donc c'est pour ça que je ne comprends pas bien. Mais bon, pourtant je les paye. Je t'assure que.

Lison Gleyzes : Alors toi tu parles de La cotisation, là on parle du prix de revient.

Guillaume Lebrun : Je suppose qu'on parle bien de la même chose.

Lison Gleyzes : Non, ce n'est pas du tout pareil. C'est le prix de revient d'un élève pour la commune et l'école.

Michel Arpaillange : Communes antenne Caraman, Revel, Villefranche de Lauragais. Enfant 525€ par an soit 175€ par trimestre, un instrument. 2e instrument c'est 261 € par an. Après il y a plusieurs options : éveil musical.

Lison Gleyzes : Alors l'information qu'on voulait faire passer c'est que voilà, le département a donné une subvention exceptionnelle supplémentaire. Pour la communauté de communes, on va voter une subvention.

Eliane Obis

D'ailleurs, ça serait bien que vous soyez présent à la communauté pour voter.

Guillaume Lebrun : A 17 h, c'est compliqué.

Lison Gleyzes : C'est pour tout le monde pareil, tout le monde travaille, c'est compliqué. Il faut venir à l'interco et prendre la parole. Et dire que c'est compliqué, Monsieur Lebrun, d'être là à 17h00, c'est tout à fait ça. Ah oui, oui, oui, il faut venir.

L'idée, c'était l'information, la suivante :

L'école de musique continue, l'école de musique continue jusqu'en juin 2026. Ensuite, les élus vont prendre en charge ce dossier pour l'année d'après. On verra ce qui va se passer.

Ensuite, Eva, une petite Info s'il te plaît sur le véhicule du CCAS.

Eva Nautré : Le CCAS a acquis pendant l'été un véhicule 9 places ça fait déjà 8 ans que le jeudi après-midi, il y a une navette pour les personnes isolées ou qui n'ont pas de véhicule pour aller faire des courses, créer un peu de liens, faire des sorties culturelles parfois.

Donc finalement, le CCAS a enfin pu acquérir un véhicule, 9 places donc, pour pouvoir augmenter ses activités. Ce véhicule sera aussi partagé avec l'espace de vie sociale, toujours dans le même objectif de proposer des sorties culturelles aux personnes qui ont des difficultés pour se déplacer.

Sachant cela, la proposition a été faite, puisque ces services fonctionnent principalement en semaine, de proposer la mise à disposition aux associations de ce véhicule du vendredi soir 17h au lundi matin 9h.

Voilà, donc nous avons créé une convention, tout est calé. Les associations pourront, pour un tarif de 30 euros et incluant 200 km, emprunter ce véhicule le week-end.

Nous avons limité un peu pour le moment, pour voir ce que ça peut donner et pour ne pas privilégier une association plutôt qu'une autre.

Pour commencer, ce sera maximum trois fois par an et par association. Le carburant ce sera au-delà du forfait de 200 km. Une info sera faite directement aux associations pour bien leur expliquer, mais l'objectif est que le véhicule pourra être mis à disposition pour des activités bien spécifiques aux associations, pour aller aux tournois, pour aller à des sorties culturelles.

C'était un projet qu'on avait depuis longtemps, donc ça y est, on a réussi à le concrétiser.

Lison Gleyses : Merci Eva. Marc ?

Marc Métifeu : Oui, pardon ?

Lison Gleyses : À toi.

Marc Métifeu : Sur quo i ?

Charlotte Cabaner : Sur les vents.

Marc Métifeu : Ah les montgolfières, pardon.

Lison Gleyses : Le préfet de Région, s'il te plaît, le retour.

Marc Métifeu : Je vous parle donc du projet éolien de Sieuraguel qui était donc en instance de décision de Monsieur le préfet de la région que nous avions rencontré avec tous les maires concernés le 4 juillet.

Vous nous avez écouté tout le long d'ailleurs et qui nous a sorti donc avant-hier un arrêté qui comporte 41 pages. Mais il n'y a pas besoin d'aller lire toutes les 41 pages, il faut juste lire la première. "Vu la décision du 18 octobre 2024 du président du tribunal administratif de Toulouse portant désignation du commissaire enquêteur." C'est ballot parce qu'en fait, il a vu le rapport et l'avis du commissaire enquêteur.

Il n'a pas dit s'il était favorable ou pas favorable. Il n'était pas favorable, mais il ne l'a pas dit. Donc ça, au niveau du tribunal administratif, ça peut commencer à ressembler à un début de contentieux.

La deuxième chose, toujours en première page.

Vu les avis ou l'absence d'avis émis par les conseils municipaux des communes d'Ayguesvives, Calmont, Cintegabelle, Gardouch, Gibel, Lagarde, Mauvaisin, Monestrol, Montesquieu-Lauragais, Montgeard, Nailloux, Saint-Léon et Seyre, on n'a pas été foutu de sortir un avis.

Vous vous rappelez la vie qu'on a sortie, nous ? Et toutes les communes autour ? Donc voilà.

Alors, je vais m'arrêter là parce que ça m'énerve un petit peu ce truc. Vous le sentez !!

Mais je vais vous rappeler quand même la décision que nous avons prise en conseil municipal, fin mars 2025, dans lequel nous avons pris la décision d'exprimer notre position ferme à l'implantation d'éoliennes sur la commune d'Aignes.

De saisir les autorités compétentes, notamment la préfecture et le ministère de la transition écologique, afin de faire valoir les droits et intérêts des habitants de Nailloux.

Donc vous n'allez pas être surpris que nous rentrions en concertation avec les autres communes et que si la majorité décide de faire un recours devant le tribunal administratif, Nailloux s'y associera.

Parce que là, c'est vraiment un déni de justice. On avait pris la décision, on ne pensait pas devoir l'appliquer. Il faut l'appliquer maintenant. J'ai terminé.

Lison Gleyse : Merci Marc.

D'autres informations un peu municipales.

- Demain soir, guinguette sur l'Esplanade avec brasero, plus l'animation d'une association de parents d'élèves Arpen.
- Vendredi 20 septembre, vernissage expo à l'escal, art animalier.
- Samedi 11 octobre, la course de brouette organisée par l'association FCPE.
- Samedi 18 octobre, rencontre musicale sous la Halle Avec Clara Cernat,

Michel Arpaillange : C'est le conte écrit des 4 saisons.

Lison Gleyse : Merci Michel.

- Dimanche 19 octobre, le vide grenier du comité des fêtes et nous on se retrouve au Conseil municipal le 16 octobre 20h30 dans cette salle pour laquelle il y aura certainement la lumière.

Voilà, fin du conseil municipal.

Michel Arpaillange : L'info là juste, j'étais en réunion avec l'association des commerçants, ils font le marché de Noël, alors ça c'est un scoop. C'est le dimanche 7 décembre. Donc il y a plein d'animations et tout et ça c'est vraiment au gymnase avec l'accord de la communauté des communes.

Lison Gleyse : Parfait. C'est bien, merci Michel.

Merci à toutes et à tous.

Bonne soirée.

Rentrez bien.

*Fin de la séance à 21 h 35.*